

**Avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027
Entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac**

Préambule

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 6^{ème} génération, pour la période 2024-2027, le 1^{er} décembre 2023 et le 18 décembre 2023.

La délibération métropolitaine n°2023-595 prévoyait le principe d'un avenant annuel aux contrats de co-développement, permettant d'intégrer en une seule fois, lors de chaque fin d'année, les demandes de substitution formulées par les communes ainsi que, des fiches relatives aux éventuelles nouvelles feuilles de route ou nouveaux règlements d'intervention.

Il est donc proposé d'adopter un avenant n°1 aux contrats de co-développement 6 qui permettra notamment de traiter :

- Les premières demandes de substitution formulées par les communes,
- Les ajouts ou suppressions de fiches,
- Les corrections d'erreurs matérielles et des précisions apportées à certaines fiches actions initialement rédigées en 2023.

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au présent contrat de co-développement 2024-2027.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Madame Christine Bost, sa Présidente, dûment habilitée par la délibération n°2024-XX en date du 6 décembre 2024 ;

Et

La commune de Mérignac représentée par Alain Anziani, son Maire, dûment habilité par la délibération municipale n° en date du X ;

Article 1 : Modification des annexes 1 et 2 au contrat de co-développement

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2024-2027 :

- Etude d'aménagement cyclable et sécurisation des cheminements piétons Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand/Chemin de Pagneau) (Avenant 2024 : Création)
- Schéma directeur EU - Bassin Cantinolle - (Avenant 2024 : Modification)

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- Aménagement paysager du stade du Jard (Avenant 2024 : Modification)
- Barreau Marchegay-Crabemorte (Avenant 2024 : Modification)
- Ferme Urbaine (Avenant 2024 : Modification)
- Mérignac perméable - désimperméabilisation des sols (Avenant 2024 : Modification)
- Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser Pont de Madame (Avenant 2024 : Modification)
- Réseau Vélo Express (Avenant 2024 : Modification)
- RI cimetières - Reprise de concessions et emplacements (Avenant 2024 : Modification)
- RI cimetières - Extension du cimetière communal + colombarium : étude et aménagement (Avenant 2024 : Modification)
- RI Nature - Parc de la Maison Carrée (Avenant 2024 : Modification)
- RI Nature - Végétalisation du cimetière (Avenant 2024 : Modification)

Les fiches suivantes sont supprimées :

- Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification (Avenant 2024 : Suppression)
- RI Nature - parc du Renard phase 2 (Avenant 2024 : Suppression)

Les autres actions du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune de Mérignac restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,
La Présidente,

Pour la commune de Mérignac
Le Maire,

Christine Bost

Alain Anziani

Liste des annexes à l'avenant :

Annexe 1 : Liste des fiches action par niveau d'enjeu

Annexe 2 : Fiches action

Fiches action par niveau d'enjeu

Métropolitain

15	MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte (Avenant 2024 : Modification)
61	MULTI - Réseau Vélo Express (Avenant 2024 : Modification)

Intercommunal

105	MULTI - Schéma directeur EU - Bassin Cantinolle (Avenant 2024 : Modification)
-----	---

Communal

6	MERI - Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification (Avenant 2024 : Suppression)
53	MERI - Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser Pont de Madame (Avenant 2024 : Modification)
73	MERI - Aménagement paysager du stade du Jard (Avenant 2024 : Modification)
74	MERI - Ferme Urbaine (Avenant 2024 : Modification)
79	MERI - Mérignac perméable - désimperméabilisation des sols (Avenant 2024 : Modification)
80	MERI - RI Nature : Végétalisation du cimetière (Avenant 2024 : Modification)
82	MERI - RI Nature - parc de la Maison Carrée (Avenant 2024 : Modification)
83	MERI - RI Nature - parc du Renard phase 2 (Avenant 2024 : Suppression)
97	MERI - RI cimetière- Reprise de concessions et emplacements (Avenant 2024 : Modification)
98	MERI - RI cimetières : Extension du cimetière communal + colombarium : étude et aménagement (Avenant 2024 : Modification)
104	MERI - Etude d'aménagement cyclable et sécurisation des cheminements piétons Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand/Chemin de Pagneau) (Avenant 2024 : Création)

Descriptif :

Réaménagement de la section centrale de l'avenue du Truc en lien avec l'ouverture du Stade Nautique Métropolitain et la réorganisation des équipements sportifs du stade Robert Brette.

Avenant 2024 : Suppression de cette fiche-action. Le projet de requalification de l'avenue du Truc, initialement lié à la création du stade nautique, s'en retrouve déconnecté suite au décalage des travaux de voirie par décision de la ville. Les travaux initialement prévus sont considérablement réduits et relèvent désormais du FIC (100 000 €).

La ville demande la substitution de cette fiche-action par une fiche d'études portant sur la requalification de l'Avenue de l'Argonne au droit de la base aérienne 106 (tronçon Mitterrand/ Pagneau).

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Prendre la confirmation de décision de faire
- Réaliser les travaux
- Réceptionner les travaux

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- Participer aux études

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	800 000 €
-------------------------------	-----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	800 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	800 000 €
2025	0 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

BRUN-ROUDIER Jean

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dev et amén - Ouest

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre
01 - Réalisation des travaux		

Descriptif :

Il s'agit d'un projet de construction d'un Pôle Jeunesse poursuivant l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie mérignacais un lieu de vie (logements sociaux dédiés aux jeunes), d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits, des espaces de « co-working notamment pour les jeunes du QPV Yser Pont de Madame.

Elle s'est associée à douze partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la jeunesse dans le cadre d'un Groupement de Coopération social et Médico-Social intitulé « Convergence Habitat Jeunes » (CHJ), afin de porter un projet de « Pôles Territoriaux de Coopération jeunesse » (PTCJ) sur les villes de Mérignac, Lormont et Bordeaux.

Avenant 2024 : Mise à jour du coût total de l'opération 3 677 980,83 € HT, soit 4 413 576€ TTC. Révision du montant de subvention en lien avec le nouveau RI politique de la ville adopté en juin 2024 et évalué sur la base du montant HT des travaux éligibles. La subvention passe de 330 000€ à 919 495 € pour ce projet. Mise à jour du calendrier de l'opération.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser l'opération
- Formaliser la demande de financement
- Accompagner financièrement le programme

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	4 413 576 €
-------------------------------	-------------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	919 495 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	560 000 €
2026	240 000 €
2027	119 495 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

Acteurs :

Chef de projet :

LAUBEUF Marie-pierre

Direction en charge de l'action :

LAG Dir habitat DGA

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre
01-Travaux						
02- Signature convention (Versement 20 % de la subvention)						
03 - Versement 50% de la subvention 20 % (OS démarrage des travaux)						
04 - Versement solde de la subvention (30 % pièces justificatives)						

Descriptif :

Le stade du Jard est un équipement sportif de 7 hectares dédié au football (+ skatepark et terrain de boules) en milieu urbain dense. Dédié essentiellement au sport, cet équipement à l'aménagement très ancien, présente un grand potentiel d'usages de détente et récréatifs (hors football) pour le quartier mais aussi un potentiel écologique important en termes d'ilot de fraîcheur et de biodiversité. Ce stade pourrait devenir un véritable parc sportif écologique urbain grâce à un projet d'aménagement paysager d'ensemble (compatibles avec les usages sportifs qui restent majoritaires et centraux) concerté avec les habitants, avec plantation d'arbres, haies, mise en place d'une gestion différenciée, ajout de mobilier pour la détente, réflexion sur l'accessibilité en mode actifs (vélo) et mise en place d'un jardin partagé porté par les habitants du quartier en 2024. Ce projet doit s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution des moyens de gestions dédié à cet équipement.

La Ville souhaite être accompagnée par Bordeaux Métropole sur le pilotage des études et travaux. Une sensibilisation des usagers et des services intervenants sur le site pourra être organisée (signalétique, formation).

Avenant 2024 : Mise à jour de la fiche (maitrise d'ouvrage, financements correspondant à 50 % maximum du coût HT du projet et du calendrier ce projet).

Ce projet pourra également élarger au nouveau règlement d'intervention 1 Million d'arbres voté en septembre 2024, pour les dépenses éligibles dont les plantations d'arbres et de haies), le montant de cette participation reste à évaluer en fonction du projet qui sera présenté par la ville.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Signer une convention
- Participer à l'étude
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation
- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- Signer une convention
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- Réaliser l'opération
- Réaliser l'étude
- Formaliser la demande de financement

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	50 000 €
-------------------------------	----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	25 000 €
---	----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	25 000 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

AZDOUD Mehdi

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre
Etudes préliminaires				
Travaux				

Descriptif :

Une ferme urbaine est en cours de création sur la Ville de Mérignac afin d'approvisionner en fruits et légumes labellisés « agriculture biologique » le territoire et notamment les crèches municipales. Le terrain a été acheté, l'étude de faisabilité réalisée et le porteur de projet sélectionné. Les travaux d'aménagement du terrain (aujourd'hui une prairie) commenceront début 2024. Des actions de communication et de sensibilisation sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable sont prévues en 2023, 2024 et 2025 auprès des habitants.

La commune de Mérignac a bénéficié du versement d'un fonds de concours de Bordeaux Métropole pour l'acquisition du foncier ainsi que pour les études de maîtrise d'œuvre. Un appui en terme d'ingénierie de la Direction de la Nature a également été apporté.

Dans le cadre du contrat de codev 6, la ville sollicite également une aide pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Avenant 2024 : Une nouvelle estimation globale de ce projet transmise par la ville porte son montant autour de 600k€. Le montant du fonds de concours au titre du RI Nature-Agriculture pour ce projet est revu à la hausse, pour correspondre à 50% du montant HT des travaux éligibles, soit environ 300k€.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser l'opération
- Formaliser la demande de financement

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	600 000 €
-------------------------------	-----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	300 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	100 000 €
2025	200 000 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

CHATELOT Elise

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention				
02 - Signature d'une convention				
03 - Déroulement de l'action				
04 - Versement de la subvention				

Descriptif :

La désimperméabilisation des sols sur l'espace public en milieu urbain est un enjeu pour l'eau/les sols/la biodiversité/l'adaptation au changement climatique (ICU).

C'est un enjeu fort pour la ville de Mérignac qui s'inscrit pleinement dans son programme "Continuons Mérignac Ville Verte. Relevons le défi climatique 2024-2023".

Avenant 2024 : Ajout dans le descriptif du programme 'Continuons Mérignac Ville Verte'.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Participer à l'étude
- Signer une convention

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- Participer aux études
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- Signer une convention
- Réaliser l'opération
- Réaliser l'étude

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	800 000 €
-------------------------------	-----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	50 000 €
---	----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	50 000 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

DESURMONT Anne

Direction en charge de l'action :

CCB Dir strat et MOA PVB

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre
1 - Déroulement de l'action			
2 - Versement de la subvention			

Descriptif :

La ville de Mérignac souhaite entreprendre des démarches visant à végétaliser le cimetière et mettre fin à l'usage des pesticides (obligation été 2022), et demande un accompagnement en terme d'ingénierie. La commune envisage de faire appel à un bureau d'étude pour la conception des aménagements paysagers :

- Aménagements et verdissement du cimetière communal dans le cadre de l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires.
- Extension au sud par l'aménagement d'un site cinéraire paysagé.

La commune doit préciser la nature des travaux pour valider les postes qui pourront être financés jusqu'à 50 % via le RI Nature et également au titre du nouveau RI 1 million d'arbres (septembre 2024). Le montant indiqué actuellement dans la fiche correspond aux dépenses éligibles au RI nature-agriculture uniquement.

La participation financière de BM sera calculée, sur la base des postes éligibles, au vu des RI qui seront en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune (RI Nature, RI 1 Million d'arbres). Le planning du projet sera à préciser par la ville.

Avenant 2024 : Ajout de la participation du règlement d'intervention 1 million d'arbres à ce projet (montant du fonds de concours à calculer) et ajustement des financements au titre du RI nature.

Deux autres fiches portées par la direction du funéraire traitent la partie RI cimetières (Chef de projet Jean Caradec) portant sur l'extension du cimetière et les reprises de concessions.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser l'étude
- Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- Formaliser la demande de financement
- Réaliser l'opération

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	760 800 €
Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	317 500 €
Répartition annuelle de la dépense	
2024	17 500 €
2025	100 000 €
2026	100 000 €
2027	100 000 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

DESURMONT Anne

Direction en charge de l'action :

CCB Dir strat et MOA PVB

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Descriptif :

La ville de Mérignac souhaite réaménager le parc de la Maison Carrée, en lien avec la rénovation du bâtiment, qui est inscrit, à l'instar du parc, à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le réaménagement du parc devra respecter et mettre en valeur les éléments patrimoniaux : le bâtiment, les alignements de platanes, les escaliers de pierre, la géographie du parc et les perspectives.

La ville a lancé une consultation pour un mandataire. Le projet fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour la mi-2025.

La ville demande un financement dans le cadre du RI Nature, pour le réaménagement du parc.

Avenant 2024 : Rectification de la maitrise d'ouvrage de ce projet qui est une moa Ville.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Accompagner financièrement le programme

Niveau d'engagement communal :

- Formaliser la demande de financement
- Réaliser l'opération

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	330 000 €
-------------------------------	-----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	175 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	0 €
2026	100 000 €
2027	75 000 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

LAFITON Marjorie

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dév et amén - Ouest

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre	2027 1er semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02 - Signature d'une convention							
03 - Déroulement de l'action							
04 - Versement de la subvention							

Descriptif :

Le parc du Renard, au sein de la ville de Mérignac, d'une surface de 1,6ha, a été ouvert en 2020 au public. Le présent projet porte sur l'extension dudit parc (phase 2) pour atteindre 7 ha ainsi que l'intégration de la voie Charles Despiau dans le domaine public (parcelle d'environ 2600 m²).

Pour la réalisation de ce projet il est nécessaire de procéder à l'acquisition foncière des parcelles privées qui composent le parc du Renard et la voie Charles Despiau. Afin de sécuriser les acquisitions et de ne pas bloquer le projet si des propriétaires n'étaient pas vendeurs un dossier de Déclaration d'utilité publique a été constitué et va passer en enquête publique courant 2023.

Il est aujourd'hui en phase de pré instruction au sein des service de la préfecture..

Avenant 2024 : Cette fiche action est substituée, les 100 000 € du RI Nature-Agriculture prévus sur cette fiche sont versés en complément à la fiche MERI - Ferme Urbaine. Ce projet, sous réserve d'être éligible au RI 1 million d'arbres pourra solliciter un fonds de concours via la fiche générique C060456 MULTI - Plantons 1 Million d'arbres.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Accompagner financièrement le programme

Niveau d'engagement communal :

- Formaliser la demande de financement
- Céder ou acheter le foncier
- Réaliser l'opération

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	3 842 000 €
-------------------------------	-------------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	100 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	100 000 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

LAFITON Marjorie

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dév et amén - Ouest

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre
01 - Déroulement de l'action				
02 - Instruction du dossier de demande de subvention				
03 - Versement de la subvention				

Descriptif :

Afin de sécuriser les déplacements cyclables et piétons entre le bourg de Beutre et l'entrée de la base aérienne 106 et pour raccorder la voie verte à destination de Saint-Jean d'Illac, sur l'Avenue de l'Argonne, il est proposé sur la durée de ce contrat de réaliser :

- les études sur l'ensemble du linéaire entre le Chemin de Pagneau et le rond-point sur RD106 (François Mitterrand)

Un éventuel enfouissement des réseaux, de compétence communale, sera à la charge de la ville.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Réaliser l'étude préliminaire
- Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- Établir le programme

Niveau d'engagement communal :

- Participer à la démarche/au dispositif
- Valider les suites opérationnelles de l'étude
- Valider le programme

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	1 200 000 €
-------------------------------	-------------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	100 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	35 000 €
2026	35 000 €
2027	30 000 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

TATAREAU Sylvie

Direction en charge de l'action :

HDB Dir dev et amén - Ouest

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre	2027 1er semestre	2027 2nd semestre
01-Programme						
02 - consultation de maîtrise d'œuvre						
03 - Etudes préliminaires						
04 - Levée des préalables fonciers						
05 - Phases AVP/PRO						

